

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**QUANTEL**  
(Euronext Paris)

Par courrier du 28 octobre 2008, complété par un courrier du 29 octobre, la société anonyme de droit luxembourgeois Eurodyne (1) (23 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg), a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 23 octobre 2008, les seuils de 15% du capital et 25% des droits de vote de la société QUANTEL et détenir individuellement 663 222 actions QUANTEL représentant 1 138 296 droits de vote, soit 17,91% du capital et 26,03% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte de l'exercice de 126 880 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR), constaté par le conseil d'administration de la société QUANTEL le 10 octobre 2008, ayant donné droit à 128 148 actions nouvelles QUANTEL délivrées le 23 octobre 2008.

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir 1 373 OCEANE donnant droit, par conversion, à 1 386 actions QUANTEL (3).

En outre, M. Alain de Salaberry a précisé détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Eurodyne qu'il contrôle, 708 712 actions QUANTEL représentant 1 229 276 droits de vote, soit 19,14% du capital et 28,11% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Eurodyne	663 222	17,91	1 138 296	26,03
M. de Salaberry	45 490	1,23	90 980	2,08
<b>Total</b>	<b>708 712</b>	<b>19,14</b>	<b>1 229 276</b>	<b>28,11</b>

(1) Contrôlée par M. Alain de Salaberry.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 703 301 actions représentant 4 373 401 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(3) Solde des OCEANE détenues par Eurodyne après renonciation à l'exercice du droit d'attribution d'actions QUANTEL au titre de 37 088 OCEANE.